

**COMPTE-RENDU de REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2016**

Absents : Patrick BOUDE, Paulette LOGEAIS, Alain Jean DIT MARTINEAU, Roger RIVALIN, Guy RAPITEAU, Sylvie LABBE pouvoir à Emmanuel MAREIX, Sébastien CORNU pouvoir à Sébastien PAJOT.

Madame Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2016..

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 11 avril 2016. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – CCPA

Le compte-rendu du conseil communautaire des 13 avril et 18 mai 2016 ne font l'objet d'aucune observation. Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCPA a adressé au Maire le rapport d'activité 2015. Ledit rapport a été communiqué à chacun des membres du Conseil Municipal.

3 – Décisions prises par délégation

Par délibération du 7 avril 2014 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Décisions du Maire

- Décision d'acquiescer auprès de la société ESPACE EMERAUDE, une débroussailleuse STIHL FS360CE pour un montant HT de 612.57 euros, une bétonnière électrique 180 L pour un montant HT de 319.58 euros, une meuleuse pour un montant HT de 79,00 euros.

4 – Délibérations

4.1 Programme voirie 2016

Monsieur le Maire informe que des travaux de voirie prévus dans le programme 2015 commandés auprès de la société SEDEP ont été réalisés en début d'année 2016. Ces dépenses ont été enregistrés dans l'état des restes à réaliser pour une intégration au budget primitif 2016.

- Chemin des chaines pour un montant HT de 8 688,00 Euros.
- Chemin de St Gilles pour un montant HT de 780,00 Euros.

Monsieur le Maire présente le devis des travaux à réaliser pour l'année 2016 établi par la société SEDEP dans le cadre du marché validé par délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2015. Il a été retenu :

- Chemins de la Joubretière et de St Gilles pour un montant HT de 3 950,00 Euros
- Derasement des accotements chemins de La Faverie
- Carrefour de Garreau
- Les travaux de la route du parking du pré sont reportés en 2017

Les tarifs appliqués seront basés selon le bordereau des prix validé dans le cadre du marché public approuvé par le conseil municipal le 30 mars 2015 pour lequel un avenant a été adopté le 21 septembre 2015.

Validé par le conseil municipal qui autorise Monsieur le Maire à signer les devis sur la base des tarifs appliqués dans le cadre du marché adopté le 30 mars 2015 et réactualisé le 21 septembre 2015.

4.2 CCU : Aménagement des espaces ludiques

Monsieur le Maire présente les devis retenus pour l'aménagement des espaces ludiques dont la livraison est prévue courant juin 2016 : Association CHANTIERS CONTACTS spécialisée dans les tables et bancs pour un montant de 2 340,46 euros. Le 7 juin prochain, Monsieur BOURGUIGNON de la société PROLUDIC se rendra au sein de la commune accompagné de techniciens pour appréhender les lieux afin de voir la future installation et palier aux éventuels problèmes techniques. C'est une aide au montage.

Validé par le conseil municipal

4.3 Commune nouvelle

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité établie par le cabinet KPMG et fait part des points soulevés lors de la réunion de travail du 9 mai dernier faisant ressortir des questions à débattre avant de délibérer définitivement.

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis de principe est à émettre avant le 31 mai 2016.

Suite à cet avis les maires se réuniront le 6 juin prochain. En fonction des avis des 6 communes, une délibération pourra être prise avant le 30 juin 2016.

4.4 Conventions SYDEV :

4.4.1 Le Hameau du verger

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative aux travaux neufs d'éclairage dans le cadre de l'aménagement du Hameau du Verger qui fixe la participation de la commune à 17 008,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter l'estimation financière établie par le SYDEV référencée 2013.ECL.1435,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public.

4.4.2 Rue des Bleuets

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative aux travaux neufs d'éclairage à réaliser dans la rue des Bleuets dans le cadre de la création d'un multi-accueil qui fixe la participation de la commune à 7 200,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter l'estimation financière établie par le SYDEV référencée 2016.ECL.0535,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public.

4.5 Convention de groupement de commandes : fourniture de produits d'entretien

Monsieur le Maire conformément à l'article 8 du Code des Marchés publics autorisant les collectivités à créer des groupements de commandes propose de participer au groupement de commandes entre les communes de Martinet, Nieul-le-Dolent, La Mothe-Achard, Sainte-Flaire-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Julien-des-Landes, Saint-Mathurin pour la passation de marchés liés aux achats de fournitures de produits d'entretien. Le groupement a pour objet de coordonner et d'optimiser les actions des différentes parties et permet de retenir un prestataire unique pour chaque marché. Pour cela, il convient de conclure une convention constitutive du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à la signer et à prendre toute décision utile à la présente délibération.

4.6 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Approbation de l'arrêté de projet de réduction du périmètre de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5210-1-1 et L.5211-41-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1992 modifié autorisant la création de la Communauté de Communes du Pays des Achards ;

Vu l'arrêté n°2016-DRCTAJ/3-96 du 29 mars 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale de Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-105 portant projet de réduction de périmètre de la Communauté de Communes du Pays des Achards avec le retrait de la commune de Saint-Mathurin ; avec effet au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant le projet de périmètre de la Communauté de Communes du Pays des Achards comprenant les communes de 2016 Beaulieu-sous-la-Roche, La Chapelle-Achard, La Chapelle-Hermier, Le Girouard, Martinet, La Mothe-Achard, Nieul-le-Dolent, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Julien-des-Landes et Sainte-Flaive-des-Loups.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de réduction du périmètre de la Communauté de Communes du Pays des Achards avec effet au 1^{er} janvier 2017,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

5 – Informations

Planning des réunions des commissions

- Comité de pilotage accueil de loisirs et restaurant scolaire pour la préparation et validation des grilles tarifaires pour l'année prochaine. 14 juin 2016 à 19h00 pour le restaurant scolaire et 20h15 pour l'accueil de loisirs.
- Commission CAUE : lundi 23 mai 2016 → visite des jardins pour le concours paysage de notre commune.
- Réunion des associations à prévoir où sera délibéré l'augmentation de 2 % du tarif de la location de la salle et la caution à 300 euros.

Point sur dossier CCU

Avenant possible dans le cadre de l'aménagement du terrain du Plessis. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Vendée Habitat qui est en mesure d'accompagner la commune dans la réalisation des logements locatifs sociaux, mais non dans l'opération d'aménagement. Sont finançables les travaux d'effacement de réseaux, de voirie,

de liaisons douces, ...Possibilité du financement du foncier à hauteur de 40 % par le département si des bâtiments sont à démolir dans le cadre du futur aménagement.

DUP : terrain « La Croisée »

RDV avec la Préfecture le 13 juin 2016 pour cadrer les aspects juridiques. Le propriétaire a envoyé un courrier en faisant une contre proposition qui est inacceptable. Monsieur le Maire l'a informé que la commune n'avait pas le choix d'aller à la DUP puisque aucune négociation n'est possible à ce jour. L'agriculteur concerné a été informé de cette décision.

Locaux techniques : évolution du dossier

Accord de la Préfecture pour la DETR. Le montant de la subvention est de 31 795.36 euros sur un montant subventionnable de 105 984.52 euros. Le propriétaire procède actuellement aux différents diagnostics obligatoires dans le cadre d'une vente immobilière et document d'arpentage. Le notaire prépare l'acte notarié. Des devis complémentaires vont être demandés pour les travaux.

Mouvement du personnel

Départ de Lola SOULARD au 1^{er} juillet 2016. La commune s'est rapprochée de la Mission Locale pour le recrutement d'un nouvel emploi aidé.

6 – Questions diverses :

Démonstration de matériel électrique pour le désherbage mécanique : courrier transmis par le syndicat d'eau et l'agence de l'eau qui proposent des aides pour financer l'achat de matériel électrique pour le désherbage mécanique. Il est possible avec les aides et l'avantage de groupement de commandes d'obtenir 80 % de prise en charge pour l'acquisition d'un tel matériel. Resterait à la commune 20 %.

Rencontres en Prévention routière : cette année deux rencontres sont organisées. Une cantonale à St Julien des Landes le 15 juin et la deuxième départementale à Vairé le 29 juin. Des élèves des écoles privée et publique ont été sélectionnés.

Jeunes agriculteurs : Jeunes Agriculteurs de Vendée en collaboration avec Jeunes Agriculteurs National organiseront du 9 au 11 septembre 2016 l'évènement « Les Terres de Jim », la fête nationale de l'agriculture à Landevieille. Une visite pédagogique et découverte pour les enfants sera mise en place le 9 septembre. Les écoles seront prévenues et pourront participer à cette journée. Le financement du transport pourra être pris en charge par la commune.

Assemblée générale du Football le vendredi 3 juillet à 19h00 au stade.

Marche gourmande vendredi 8 juillet 2016

AFN font un méchoui le 18 juin à 12h

CAUE : assemblée générale le 9 juin 2016

Clôture de la séance à 23h05

Prochaine réunion le lundi 20 juin 2016.